

Pierre-Antoine Dury

Avocat

Description

Depuis 7 ans, Pierre-Antoine Dury intervient en matière d'urbanisme réglementaire (PLU, SCOT...) et opérationnel (Permis de construire et d'aménager...), en droit de l'aménagement (ZAC, lotissements, divisions foncières...) et en droit de l'environnement.

Pierre-Antoine Dury accompagne ainsi de grands acteurs publics et groupes de constructeurs et promoteurs pour la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction, depuis leur montage jusqu'à leur réalisation.

Pierre-Antoine Dury accompagne également des collectivités territoriales dans le cadre de missions d'élaboration et/ou d'évolution de documents de planification urbaine, de suivi de procédures réglementaires, environnementales.

En matière de contentieux, Pierre-Antoine Dury défend les intérêts de personnes publiques ou privées s'agissant de la légalité d'autorisations de construire et de procédures environnementales ou d'urbanisme.

Pierre-Antoine Dury intervient également en droit pénal de l'urbanisme, essentiellement pour le compte de collectivités territoriales.

Experiences

- Avocat au sein du cabinet Adaltys Avocats depuis 2019
- Avocat au sein du cabinet d'avocats CGCB & Associés (nov. 2013 – janv. 2019)

Formation

- Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (2013)
- Master 2 professionnel « Construction, Urbanisme, Contrats », Université Paris I – Panthéon Sorbonne (Major)
- Master 1 « Droit Public des Affaires », Université Paris I – Panthéon Sorbonne

Langues

- Français
- Anglais